Nations Unies S/PV.7159



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7159e séance

Jeudi 24 avril 2014, à 10 heures

New York

Président :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	M. Maes
	République de Corée	Mme Park Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Siudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/279)

14-00859 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/279)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/279, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la possibilité d'informer le Conseil sur la situation au Darfour. À la suite de la publication, le 16 avril, du rapport périodique du Secrétaire général (S/2014/279) sur les activités de la Mission hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), j'aimerais faire part au Conseil des faits les plus récents relatifs auprocessus de paix au Darfour, et de la situation humanitaire et de la sécurité qui prévaut actuellement dans la région. J'en profiterai également pour décrire les mesures qu'a prises le Secrétariat, en consultation avec l'Union africaine et la MINUAD, pour mettre en application les recommandations de la résolution 2148 (2014) en vue de renforcer la Mission et de rationaliser ses opérations.

Comme le savent les membres du Conseil, après une période d'accalmie relative, le Darfour connaît actuellement un regain de violence. La situation actuelle est marquée par des déplacements massifs de population et elle est caractérisée par des discordes très perceptibles au sein des alliés locaux du pouvoir soudanais, lesquelles sont exacerbées par des rivalités politiques croissantes. Ces discordes sont particulièrement fortes dans le nord du Darfour où l'enjeu ne porte pas simplement sur le contrôle du gouvernorat local, mais aussi sur l'accaparement des ressources minières, notamment des gisements d'or. Tout cela a conduit à des combats entre les partisans respectifs des protagonistes, et a occasionné des pertes souvent sérieuses parmi la population civile. Et n'oublions pas le contexte économique de la région, qui est très difficile et qui aggrave encore les difficultés.

Il s'est déployé dans la région une milice pro-gouvernementale qui est connue sous l'appellation de Force d'intervention rapide, qui a contribué à exposer encore davantage la population civile à des risques marqués, en particulier dans certaines zones, à la fois au nord et au sud du Darfour. La violence et les abus qui sont attribués à cette milice incluent le ciblage de civils, la mise à sac et l'incendie de villages, le pillage des biens et celui du bétail. En parallèle, les groupes rebelles qui n'ont pas signé le Document de Doha pour la paix au Darfour et ont accru leurs attaques contre les positions gouvernementales, en particulier au Nord-Darfour, dans la zone du Jebel Marra et, plus épisodiquement, dans certaines parties du sud du Darfour. En riposte, les Forces armées soudanaises ont intensifié leurs opérations, ont procédé à des pilonnages et à des bombardements aériens qui ont entraîné de nombreuses pertes civiles et des déplacements de populations, en particulier les 19 et 27 février lorsque les Forces armées soudanaises, avec l'appui de cette Force d'intervention rapide, ont lancé une opération à Um Gunya, à 50 km au sud-est de Nyala. Selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), cette opération, à elle seule, a entrainé des déplacements de 30 à 40 000 personnes qui ont fui pour trouver refuge plus près de Nyala et dans les camps de déplacés de El Salaam, Kalma et Labado.

Toute cette violence a entrainé, évidemment, une détérioration de la situation humanitaire au Darfour. L'OCHA estime que le nombre des déplacés depuis le mois de janvier s'élève à plus de 370 000 personnes dont les deux tiers n'ont toujours pas pu, à ce jour, regagner leur domicile. Au total, toujours selon l'OCHA, le Darfour abrite actuellement plus de 2 millions de personnes déplacées, ce qui fait de cette crise humanitaire l'une des plus importantes à l'échelle mondiale. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2014/279), si la plupart des personnes nouvellement déplacées ont pu recevoir au moins une forme d'assistance, les restrictions de mouvement imposées par les belligérants n'ont pas permis à l'aide humanitaire de leur parvenir assez

rapidement et en quantité suffisante. Ces restrictions de mouvement n'ont pas davantage permis à la MINUAD de s'acquitter, comme elle l'aurait souhaité, comme nous l'aurions souhaité, de son mandat de protection des civils face à cette insécurité croissante.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Dans cet environnement difficile, la MINUAD s'est concentrée sur des actions et des mesures concrètes qui reflètent les priorités principales de l'examen stratégique énoncé dans le rapport du Secrétaire général en date du 25 février (S/2014/138) et approuvé le 3 avril par la résolution 2148 (2014) du Conseil de sécurité. Comme le Conseil le sait, ces trois priorités sont, premièrement, la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés qui n'ont pas signé le Document de Doha pour la paix au Darfour, compte tenu de la transformation démocratique actuellement en cours au niveau national; deuxièmement, l'appui à la médiation des conflits communautaires, notamment par le biais de mesures, prises en coopération avec l'équipe de pays, qui traitent des causes profondes; et troisièmement, la protection des civils, la facilitation de l'assistance humanitaire et la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire.

S'agissant de ces priorités stratégiques, je me félicite de la proposition faite par le Médiateur en chef conjoint de mettre au point, en coopération avec l'Union africaine, un cadre commun de négociations politiques dans le contexte du dialogue national. Comme l'a annoncé le Président Al-Bashir, ce dialogue national pourrait jeter les bases d'un Soudan stable et prospère à la condition qu'il soit inclusif, transparent et ouvert et tienne compte des préoccupations et des intérêts de l'ensemble de la société soudanaise. Dans ce contexte, le Document de Doha revêt une grande importance car il cherche à répondre à des préoccupations propres au Darfour, notamment le développement économique fort nécessaire envisagé dans la stratégie de développement du Darfour.

Conformément à son mandat et à ses capacités, la MINUAD a continué de protéger les civils exposés à la menace imminente de violences physiques, d'où qu'elles viennent, et conformément au mandat tel que défini par le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La protection de personnes déplacées extrêmement vulnérables, notamment les femmes et les enfants, fait l'objet d'une attention particulière et ce, en coordination avec les partenaires humanitaires avec lesquels la Mission entretient des liens étroits afin d'assurer que les personnes déplacées soient protégées, abritées et approvisionnées en eau, et bénéficient de toute autre aide urgente. Grâce à son programme de réconciliation intercommunautaire, la MINUAD a joué un rôle considérable dans le règlement des conflits locaux et la promotion d'une coexistence pacifique par le biais de ses bons offices de médiation locale des conflits tribaux, comme par exemple la réconciliation signée entre Rezeigat et Gimir le 12 mars, un des cas où la facilitation de la réconciliation par la Mission a été couronnée de succès au Nord-Darfour.

Compte tenu de l'environnement politique et sécuritaire au Darfour et des difficultés auxquelles la MINUAD est confrontée pour s'acquitter de son mandat, nous avons pris des mesures en vue de renforcer et de rationaliser la Mission. Un plan de travail a été mis au point et sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier, par l'équipe de pays notamment. Conformément au nouvel ordre de priorité stratégique recommandé par l'examen, les effectifs de la composante de police de la MINUAD sont réduits de 723 agents et de quatre unités de police constituées; les effectifs de la composante militaire de 200 observateurs militaires, officiers d'état-major et officiers de liaison, à la suite d'un examen de leur déploiement et de leurs tâches. Une unité de transport sera bientôt rapatriée. Le Département des opérations de maintien de la paix, de concert avec la MINUAD, met au point un plan d'application de ces réductions aussi tôt que possible, tout en tenant compte des compétences qui resteront nécessaires.

La première phase de rationalisation de la composante civile a commencé, sur la base de nos priorités et de ce qui peut être fait. Nous avons déjà identifié les réductions dans plusieurs domaines, dont le VIH/sida, la problématique hommes-femmes, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, la protection de l'enfance et l'état de droit. Tous les autres domaines seront examinés dans la deuxième phase au cours des prochaines semaines, et nous en parlerons dans le prochain rapport du Secrétaire général.

En même temps, avec l'aide du Siège, la MINUAD et l'équipe de pays travaillent ensemble à l'élaboration d'un plan stratégique opérationnel plus efficace, et mettent en place un mécanisme de contrôle conçu pour utiliser au mieux les ressources disponibles. Des mécanismes cruciaux relatifs à des opérations intégrées et à l'établissement de rapports sont mis en place, et nous améliorons l'ensemble de la gestion opérationnelle et stratégique. Nous nous attachons à établir une meilleure

communication avec le Gouvernement soudanais afin d'améliorer la coopération en matière de matériel appartenant aux contingents, de délivrance des visas et d'accès. Ainsi, alors que les capacités qui ne produisent pas d'effet sur le terrain dans le contexte politique et sécuritaire actuel sont rationnalisées, la Mission commence à réaliser plus de progrès sur le terrain grâce au renforcement de ses relations et à sa gestion intégrée. Je promets que nous continuerons à faire fond sur ces efforts.

(*l'orateur reprend en français*)

Une fois de plus, le Darfour se trouve à la croisée des chemins. Depuis le début de cette année 2014, de nouvelles dynamiques sont apparues avec un impact considérable sur la population. Cette situation devrait nous conduire à réadapter notre réponse, en particulier, la coopération dans différents contextes, d'abord entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, ensuite entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais, et enfin entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies. Tout cela doit être intensifié pour soutenir les activités de la Mission.

Plus sans doute qu'ailleurs, au Darfour, les efforts de médiation doivent bénéficier de tout le soutien politique nécessaire et l'implication des acteurs principaux doit être cohérente et constante en vue d'un dialogue constructif dont l'objectif demeure une paix durable. Dans cette perspective, l'appui politique conjoint du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine aux efforts en cours du Médiateur en chef conjoint en vue de convaincre les parties en présence d'entamer des négociations directes et les mouvements rebelles de rejoindre le processus de paix, est plus que jamais d'une importance capitale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Alnor (Soudan) (*parle en arabe*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil depuis que j'ai été nommé Représentant permanent du Soudan, je voudrais tout d'abord exprimer notre gratitude pour le rôle que jouent les Nations Unies et le Conseil de sécurité en faveur de la paix et de la stabilité au Soudan. En outre, Madame la Présidente, je tiens à vous remercier personnellement pour le rôle que joue le Nigéria en ce qui concerne le maintien de la sécurité et de la paix en Afrique, notamment au Soudan, et à remercier M. Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé. Enfin, je tiens à préciser que je suis ici pour coopérer et travailler en coordination avec tous les membres du Conseil.

Le paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/279) évoque l'initiative annoncée par le Président concernant un dialogue national sans exclusive qui porterait sur des priorités spécifiques, à savoir la paix et la sécurité, les réformes politiques et la démocratisation, les réformes économiques et l'identité nationale. Nous nous félicitons de l'appui du Secrétaire général et du Conseil à cette initiative, tel qu'exprimé dans la résolution 2148 (2014). Dans le même temps, nous appelons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à exprimer sa satisfaction de cette annonce et à l'appuyer, afin d'envoyer un message encourageant les mouvements armés à déposer les armes et à participer au dialogue sans conditions, à l'instar d'autres partis politiques, à la lumière des garanties offertes par le Gouvernement. Nous voudrions réaffirmer que seul le succès de cette initiative nationale sans exclusive permettra d'instaurer la stabilité et la sécurité au Darfour.

À plusieurs reprises, le rapport fait état de conflits intercommunautaires entre les différentes tribus et les conséquences humanitaires de ces affrontements. Toutefois, dans la section intitulée

« Observations et conclusion », en particulier au paragraphe 74, le Secrétaire général salue les efforts faits par le Gouvernement visant à contenir ces affrontements et à conclure des accords de réconciliation entre les tribus. Par conséquent, nous voudrions affirmer que nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour trouver une solution globale et durable aux causes profondes de ces affrontements tribaux en coordination avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et l'équipe de pays des Nations Unies. Dans ce contexte, je tiens à souligner le rôle important qu'a joué le Président tchadien, M. Deby Itno, pour contenir ces affrontements tribaux et pour convaincre les mouvements opposés à la paix de souscrire au Document de Doha pour la paix au Darfour. Je voudrais également rappeler les décisions prises lors de la deuxième rencontre à Oum Jaras, au Tchad, qui s'inscrit dans le cadre d'un effort auquel ont fortement participé tous les groupes du Darfour.

Dans plus d'un paragraphe, le rapport évoque la Force d'appui rapide et la qualifie de milice, dont les membres auraient été recrutés au Darfour et entraînés à Khartoum. Je tiens à souligner que cette force est une force régulière qui fait partie des forces armées soudanaises et qu'elle est soumise aux règles et règlements régissant les forces armées. Elle a été déployée au Darfour pour intervenir face aux opérations militaires des groupes armés à l'encontre des civils au Darfour.

Nous saluons les efforts du Médiateur en chef conjoint, Mohamed Ibn Chambas, visant à convaincre les mouvements non signataires de souscrire au Document de Doha, et ses rencontres avec les dirigeants des trois mouvements armés : Minni Minawi, Gibril Ibrahim et Abdul Wahid. Même si le paragraphe 31 du rapport indique que les dirigeants de ces mouvements ont accueilli favorablement l'idée d'un dialogue national, il précise cependant qu'ils ne se sont pas encore engagés à y participer. Cela signifie que le Conseil de sécurité doit appuyer le dialogue pour lever le scepticisme et les doutes qu'éprouvent ces mouvements et les rassurer qu'ils recevront toutes les garanties nécessaires pour qu'ils puissent s'exprimer pleinement et librement.

Pour terminer, dans le cadre de cette dynamique politique et des réactions positives suscitées par l'initiative annoncée par le Président, nous voudrions annoncer que des négociations ont été lancées hier à Addis-Abeba entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord. Comme le Conseil le sait, les mouvements armés du Darfour et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord sont tous sous le contrôle du Front révolutionnaire soudanais. Comme nous l'avons déjà affirmé, nous sommes prêts à offrir toutes les garanties nécessaires pour qu'ils participent à ce dialogue sans exclusive afin d'accroître les possibilités de parvenir à un règlement politique global et durable au Darfour et dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.